BPJEPS ASEC Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport Spécialité : Animateur – Mention : ASEC (animation socio-éducative et culturelle)	
Public	- Etre âgé de 18 ans et plus - Salariés, CPF, demandeurs d'emploi, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage
Prérequis	- Posséder une expérience de 200 heures dans l'animation ou un titre ou diplôme de dispense - Etre titulaire d'un diplôme PSC 1 ou titre de secourisme en cours de validité (moins de 2 ans, sinon mise à jour du titre) - Satisfaire aux épreuves d'amission
DISPOSITIONS PRATIQUES	Effectif maximum : 25 participants
Modalités et délai d'accès	Inscription directe via son CPF - www.moncompteformation.gouv.fr/ Inscription via notre bulletin d'inscription : au minimum 2 mois avant le démarrage de la session Si prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session Le dossier de candidature est téléchargeable sur notre site internet : https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.supessonne.com/&ved=2ahUKEwjne6ZgsGXAxUvTKQEHcs0O8YQFnoECCsQAQ&usg=AOvVaw3oN-M4bEeREj1Jf7wkG3ac Ou vous pouvez en faire la demande par mail à contact@perf91.com
Présentation générale	Les points forts Vous êtes avant tout **animateur** Vous dirigez un ACM. Vous proposez et faites vivre des projets d'action éducative à destination des enfants, des jeunes et des personnes qui les entourent : • Vous exercez en autonomie votre activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, sociales et culturelles et dans la limite des cadres réglementaires ; • Vous êtes responsable de votre action au plan pédagogique et vous avez la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure ; • Vous développez une logique de travail collectif et partenarial et prenez en compte les démarches d'éducation à la citoyenneté, au développement durable et de prévention ; • Vous êtes amené à diriger un accueil collectif de mineurs (ACM) ;

	• Vous assurez la sécurité des tiers et des publics dont vous êtes garant.
Objectifs	L'animateur est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel et assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure. Il encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique en prenant en compte les publics et les contextes territoriaux de vie de ces publics. Il est attendu, en compléments des animations, que l'animateur soit en mesure de proposer et concevoir des projets à partir des constats réalisés auprès des publics qu'il accueille et des financements mobilisables par la structure. L'animateur travaille avec d'autres professionnels, des volontaires, des personnes engagées dans l'action. A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de : - Identifier les caractéristiques principales du territoire de sa structure, qui peuvent avoir un impact sur les activités de sa structure et son développement - Présenter les caractéristiques des publics visés par la structure - Propose différents moyens de recueillir les demandes des publics accueillis ou celles des acteurs du territoire - Elabore une proposition de projet, à partir des pistes qu'il a identifiées - Mobilise les moyens nécessaires à la conduite du projet qu'il anime - S'assurer du bon déroulement des activités planifiées - Met en œuvre les démarches administratives en vigueur dans le cadre de son projet - Réaliser le bilan du projet dont il a eu la responsabilité et identifie les perspectives - Rendre compte des résultats du projet à son responsable - Informer les publics visés et, le cas échéant, leur entourage du programme des activités de la structure - Communique avec les publics visés de manière adaptée - Assure la promotion d'une de ses animations auprès d'un public visé - Présenter un support de promotion de son animation - Concevoir la dynamique de la séquence et l'organisation des séances d'activités qui en découlent - Mobiliser des méthodes, techniques et outils d'animation adaptés - Prévoir le contenu et le déroulement de la séquence d'animation - S'assurer du cadre de chaque séance d'activités - Accueillir de manière adaptée les publics - Susciter l'expression individuelle et collective des publics accueillis - Animer la séance d'activité - Instaurer une démarche collective au sein du groupe - Adapter la progression de la séance

	- Clôturer la séance d'activité par une évaluation - Evaluer l'impact de la séance d'activité - Effectuer un bilan intermédiaire de la séquence d'animation - Construire des relations avec l'entourage personnel et professionnel des publics - Diffuser une information sur les enjeux sociétaux - Réguler les phénomènes de groupe - Organiser les temps transitionnels entre deux séquences d'activité - Prévoir les temps calmes et les périodes de temps libérés - Instaurer des échanges au sein du groupe - Renforcer les compétences psychosociales des publics accueillis
Contenu de la formation	La formation se déroule sur 11 à 12 mois. Cette formation vise à qualifier des animateurs professionnels en leur transmettant des outils pour appréhender l'environnement local, les partenaires, les modes d'intervention auprès des enfants, des adolescents, des adultes et des seniors. Les animateurs devront acquérir les compétences pour observer et analyser les publics concernés par leur action, discerner les spécificités et les besoins de chacun, acquérir des outils méthodologiques pour la mise en œuvre de projets d'action dans le cadre d'un projet global d'animation. Le BPJEPS est un Diplôme d'État professionnalisant. Toute une partie de la formation se déroule en alternance. Les cours théoriques (540 heures) se déroulent les jeudis et vendredis au centre de formation. Du lundi au mercredi, les stagiaires sont accueillis sur leur structure d'accueil (679 heures pratiques à effectuer en alternance ; Les compétences à acquérir sont citées ci-dessous : ✓ BC1 (156h) : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation (le contexte local, la méthodologie de projet, le fonctionnement des structures de l'animation, les étapes d'un projet d'animation…) ✓ BC2 (128h) : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation (communiquer dans la vie professionnelle…) ✓ BC3 (144h) : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure (les techniques d'animation, rôle de l'animateur, les procédures et règles de sécurité liéé à l'animation, courants et démarches pédagogiques…) ✓ BC4 (112h) : Organiser et encadrer le « vivre ensemble » avec les publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de

	loisirs et d'animation socioculturelle (les différents types de groupes et leurs modes de fonctionnement, les types de publics, le handicap, les comportements à risques, la notion de maltraitance, le partenariat…)
Modalités pédagogiques	L'OF s'engage à adapter chaque formation aux besoins réels du stagiaire. L'animation est basée sur une pédagogie active, avec des exercices pratiques et personnalisés qui permet l'ancrage en temps réel. Cette animation s'appuie sur une alternance d'exposés théoriques et pratiques. Vidéo-projection. Support de cours délivré à chaque participant. Travaux pratiques. **Moyens pédagogiques :** • Il s'agit des moyens utilisés pour permettre les apprentissages (exercices, ateliers présentant l'expérience professionnelle de chacun, jeux de rôles, exposé, vidéo…) mais aussi ; • Supports pédagogiques (documents de cours), délivrés à chaque participant) ; • Matériel de vidéo projection ; • Salles équipées de tables, de chaises, de tableaux dont un tableau numérique, rétroprojecteur ; **Méthodes :** • Active, participative • Interrogative… **Modalités :** Présentiel, à distance exceptionnellement, en cours de développement, mode projet. Point en amont de la formation avec restitution du besoin client. Point en fin de journée de formation, recueil des impressions, régulation sur les autres journées en fonction de l'évolution pédagogique. Évaluation à chaud en fin de formation, débriefing sur l'écart éventuel, formalisation d'une régulation sur les points soulevés.
Moyens d'encadrement de la formation	Cette formation s'appuie sur une alternance d'exposés théoriques et pratiques. Vidéo projection. Support de cours délivré à chaque participant. Travaux pratiques. L'encadrement de cette formation est assuré par une équipe dédiée afin de garantir un suivi individualisé et optimal. L'animation et l'accompagnement pédagogique sont pris en charge par un formateur expert du domaine, présent tout au long du parcours pour guider les apprenants, rythmer les séquences et évaluer l'acquisition des compétences. En support, notre équipe administrative et de coordination se tient à l'entière disposition des participants pour toute question logistique ou organisationnelle. Enfin, un référent handicap est mobilisable en amont et pendant la formation pour étudier et mettre en œuvre toute adaptation nécessaire du parcours.

Compétences / Capacités professionnelles visées	Le BPJEPS mention « animation socio-éducative et culturelle » permet d'exercer en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Les compétences professionnelles sont définies en blocs de compétences. ✓ BC1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation ✓ BC2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation ✓ BC3 : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure ✓ BC4 : Organiser et encadrer le « vivre ensemble » avec les publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle
Durée	1219 heures soit : - 540 heures théoriques et 679 heures pratiques - Parcours individualisés de formation selon procédure de positionnement - Situations de handicap : Merci de vous adresser à Stéphanie GAUDUEL, référente handicap : stephanie.perf91@gmail.com
Dates	Dates : du 05/11/2026 – 05/11/2027
Lieu(x)	PERF91 29 rue Wurtz 91260 Juvisy-sur-Orge
Coût par participant	6500 euros TTC (salariés, CPF, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage) 5500 euros TTC (demandeurs d'emploi, autofinancement)
Accessibilité	Notre organisme a à cœur de favoriser l'inclusion et l'accessibilité à nos formations. Si vous êtes en situation de handicap, merci de contacter notre Référente Handicap, Stéphanie GAUDUEL, *stephanie.perf91@gmail.com*, en amont de votre inscription. Nous étudierons ensemble, en toute confidentialité, la faisabilité de votre projet et les adaptations pédagogiques ou matérielles possibles. Si notre

	structure ne peut répondre à vos besoins spécifiques, nous vous orienterons vers notre réseau de partenaires spécialisés.
Responsable de l'action, Contact	AYANOU Mario, responsable de la formation mario.ayanou.perf91@gmail.com
Formateurs	Les formateurs sont : Mario AYANOU, responsable de cette formation, titulaire de diplômes universitaires de niveau I, expérience de plus de 10 ans en tant que formateur et référent pour plusieurs spécialités du BPJEPS dont le BPJEPS ASE. Céline MLIH, formatrice, titulaire d'un BPJEPS Loisirs tous publics et responsable de tous les accueils collectifs de mineurs sur la ville d'Antony.
Suivi de l'action	Le déroulement de l'action de formation est rigoureusement tracé tout au long du parcours. L'assiduité des apprenants est justifiée par la signature de feuilles d'émargement par demi-journée, contresignées par le formateur. La progression pédagogique fait l'objet d'un suivi continu (évaluations formatives, cas pratiques, et utilisation d'un livret de suivi/d'apprentissage en entreprise pour l'alternance). À l'issue de la formation, un certificat de réalisation attestant de la complétude du parcours est délivré à chaque participant ainsi qu'aux financeurs ou employeurs concernés.
Modalités d'évaluation et de certification	L'évaluation de l'action s'articule autour de trois axes complémentaires afin de garantir la montée en compétences et la qualité du parcours : • **L'évaluation pédagogique et professionnelle :** La progression de l'apprenant est mesurée tout au long du parcours par des évaluations formatives régulières (mises en situation, cas pratiques, QCM). Dans le cadre de l'alternance, le maître d'apprentissage ou tuteur participe activement à l'évaluation des compétences acquises en situation réelle de travail, tracées via le livret de suivi (ou livret d'apprentissage). • **L'évaluation certificative :** L'obtention du diplôme est conditionnée par la réussite aux épreuves certificatives formelles (soutenances, dossiers, mises en situation), organisées dans le strict respect du référentiel du certificateur, permettant la validation officielle des différents blocs de compétences (Unités Capitalisables). • **L'évaluation de la qualité et de la satisfaction :** Dans une démarche d'amélioration continue, des questionnaires d'évaluation de la satisfaction sont systématiquement soumis aux apprenants, aux formateurs ainsi qu'aux employeurs (à chaud en fin de parcours, puis à froid) afin de mesurer l'impact de la formation et d'ajuster nos futures sessions."

Certification	**BPJEPS - Spécialité Animateur mention Animation socio-éducative ou culturelle :** Cette formation prépare à l'obtention de la certification **BPJEPS - Spécialité Animateur mention Animation socio-éducative ou culturelle** (Diplôme de niveau 4). Cette certification est enregistrée sous le numéro **RNCP39926** par le **Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques**. **Modalités de validation :** L'obtention du diplôme s'effectue par la validation de l'ensemble des 4 blocs de compétences (BC) constitutifs de la certification : **BC 1 :** Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure. **BC 2 :** Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure. **BC 3 :** Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation socio-éducative ou culturelle. **BC 4 :** Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation socio-éducative ou culturelle. *(Précision : La validation partielle par bloc de compétences est possible. La certification est délivrée dès lors que le candidat justifie de la possession de la totalité des blocs de compétences).*
Débouchés et suites de parcours	• **Métiers visés :** Animateur socio-éducatif, animateur culturel, animateur jeunesse, animateur de loisirs dans des associations, clubs, collectivités territoriales (Espaces Jeunes, MJC, accueils de loisirs) ou structures d'hébergement. • **Suites de parcours / Évolutions :** Poursuite d'études possible vers un diplôme de niveau supérieur tel que le DEJJEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) mention Animation socio-éducative ou culturelle, ou accès aux concours de la fonction publique territoriale (Cadre d'emploi des animateurs territoriaux). *Pour consulter le détail officiel des compétences évaluées, les prérequis légaux (PSC1/SST obligatoires), et les conditions complètes d'équivalence, consultez la fiche officielle sur le site de France Compétences :*

	https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39926/
Pour aller plus loin	L'OF se doit de proposer à l'apprenant des passerelles ou des formations complémentaires ou supérieures
Taux disponibles pour chaque session	**Session du 23/09/2024 au 05/09/2025 :** calculs effectués pour cette session Taux de réussite aux examens : 100% (8 candidats présentés) Taux de présentation à l'examen : 100% Taux d'insertion professionnelle : 83,33% Taux d'insertion professionnelle dans le métier préparé : 83,33% Taux de poursuite d'études : 0% Taux de rupture des contrats d'apprentissage : 0% **Session du 15/05/2025 au 15/05/2026 :** calculs effectués pour cette session Taux de réussite aux examens : 100% (8 candidats présentés) Taux de présentation à l'examen : 100% Taux d'insertion professionnelle : 100% Taux d'insertion professionnelle dans le métier préparé : 100% Taux de poursuite d'études : 0% Taux de rupture des contrats d'apprentissage : 0%

V5.0 19/10/2026